

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 06 août 2018 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 09 juillet 2018.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Appui moral à la Fondation Caramel.

4.2 Campagne *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

4.3 Résolution au ministre de la santé du Québec – Demande pour la création d'un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi.

4.4 Désignation de la personne responsable de l'application de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Location d'un droit d'accès à la borne-sèche de Ferme Ludrey.

5.2 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches.

5.3 Mandat à Épannage Synida relativement à la borne-sèche chez monsieur André Godère.

6- Transport routier

6.1 Paiement du décompte # 1 concernant le remplacement dans le cours d'eau du Village de la rue Principale. (Dossier IE17-54065-121)

6.2 Réclamation de Peinture L. L.

6.3 Demande de madame Francine Couture du 1024 rue du Coteau.

6.4 Demande de monsieur Guy Brunelle dans le rang de l'Égypte

- 6.5 Pose de ponceau pour entrée chez monsieur Denis Adam
- 6.6 Confirmation d'une subvention de 18,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.
- 6.7 Modification au contrat de déneigement.
- 6.8 Pose de bitume sur le stationnement du centre communautaire (côté est).
- 6.9 Mandat pour effectuer la mise à jour du Plan d'intervention.

7- **Hygiène du milieu**

Aucun item.

8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Aucun item.

9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Remplacement de madame Sabrina Rainville à titre de coordonnatrice en loisirs.
- 9.2 Demande pour la rentrée à l'école du 28 août et pour la fête familiale du 09 septembre 2018.
- 9.3 Demande de soumission pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique sur pylône au coin de la rue Principale et Hôtel de Ville.

10- **Avis de motion**

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-147 relativement au Plan d'urbanisme et ses annexes.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-148 relativement au règlement de zonage et ses annexes.
- 10.3 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-149 relativement au règlement de construction.
- 10.4 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-150 relativement au règlement de lotissement.
- 10.5 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-151 relativement au règlement des conditions d'émission de permis de construction.
- 10.6 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-152 relativement au règlement de permis et certificats.

11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

Aucun item.

12- **Période de questions**

13- **Levée de l'assemblée**

1- **Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 200-08-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juillet 2018

Résolution 201-08-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 09 juillet 2018 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 202-08-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 46,390.04\$, les comptes payés au montant de 23,619.87\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 06 août 2018 au montant de 62,092.83\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Appui moral à la Fondation Caramel

Considérant que Fondation Caramel a soumise une demande d'aide financière auprès de la MRC des Maskoutains dans le cadre du Programme du fonds d'économie sociale;

Considérant que la Fondation Caramel est une fondation sise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 203-08-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appuyer la Fondation Caramel dans cette démarche car nous sommes satisfaits des services rendus par la Fondation Caramel dans notre municipalité et que nous croyons que le fait d'avoir tous les bâtiments du refuge à une seule adresse réduira substantiellement les coûts d'opération de cet organisme caritatif.

4.2 Campagne Municipalité alliée contre la violence conjugale

Considérant que la Clé sur la Porte est en campagne de sensibilisation en vendant des outils de visibilité;

Considérant que cet organisme est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et enfants victime de violence conjugale;

Résolution 204-08-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire un don de 100\$ à la Clé sur la Porte.

4.3 Résolution au ministre de la santé du Québec – Demande pour la création d'un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi

Considérant qu'il est de plus en plus difficile d'attirer les médecins vers la municipalité rurales, même si ces dernière ne sont pas en région éloignée;

Considérant qu'il serait opportun d'agir en ce domaine de façon à garantir et préserver minimalement un service de proximité;

Considérant que la Ville de Saint-Pie a adopté une résolution en ce sens;

Résolution 205-08-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'appuyer la Ville de Saint-Pie;
- D'adresser au ministre de la Santé du Québec de créer un incitatif afin de maintenir et préserver la présence des médecins et des services médicaux dans les municipalités rurales de la Montérégie;
- De faire parvenir la présente résolution au ministre, aux députés et à la MRC des Maskoutains.

4.4 Désignation de la personne responsable de l'application de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes

Considérant que la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

Considérant que les membres du personnel des organismes publics dont les municipalités sont membres doivent preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions et que les dispositions de la Loi prévoient d'autres obligations;

Considérant que le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

Résolution 206-08-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de désigner le directeur général de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton afin d'appliquer le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Rémi Tétreault étant pompier se retire de la table des délibérations.

Monsieur Luc Tétreault se retire de la table des délibérations déclarant que dans le dossier qui suit, il a un intérêt pécuniaire.

5.1 Location d'un droit d'accès à la borne-sèche de Ferme Ludrey

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

Résolution 207-08-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer un coût de 450\$, taxes en sus, pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sise sur la propriété de Ferme Ludrey ainsi que les coûts d'électricité s'y rattachant pour la saison 2018-2019 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton. (02-220-00-526-01)

Monsieur Luc Tétreault réitère la table des délibérations

5.2 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches

Résolution 208-08-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise des dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé pour l'année 2018-2019 à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez madame Réjeanne Goyette, 1510, 6^e rang à Saint-Valérien-de-Milton. (02-220-00-526-01)

Sur même proposition, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer avec monsieur Bérubé et madame Goyette, le document préparé à cet effet par la Municipalité.

5.3 Mandat à Épandage Synida relativement à la borne-sèche chez monsieur André Godère

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627 11^e rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11^e rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

Résolution 209-08-201

Il est proposé monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Épandages Synida inc. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$ pour l'année 2018-2019 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton. (02-220-00-526-01)

Monsieur Rémi Tétreault réitère la table des délibérations.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Païement du décompte # 1 concernant le remplacement du ponceau dans le cours d'eau du Village de la rue Principale

Considérant que la municipalité a remplacé le ponceau existant dans le cours d'eau du Village de la rue Principale;

Considérant la recommandation de paiement du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Résolution 210-08-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'effectuer le paiement du décompte # 1 à Excavation F. Paquette ltée au montant de 36,677.60\$, taxes incluses; (02-320-00-649)
- D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le certificat du décompte progressif # 1.

6.2 Réclamation de Peinture L. L.

Le conseil municipal prend connaissance d'une réclamation de la part de Peinture L. L. au sujet d'un bris de jante, roues et pneu qui eu lieu le 20 juin 2018 sur le rang de la Grande Ligne.

Considérant que Peinture L. L. soumet une réclamation de l'ordre de 500.74\$;

Considérant que la franchise pour la municipalité est de l'ordre de 500.00\$;

Considérant que la municipalité ne peut être responsable du dommage causé en vertu de l'article 1127.2 du Code municipal qui stipule que *la municipalité ne peut être responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule;*

Résolution 211-08-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer Peinture L. L. que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne donnera pas suite à sa réclamation.

6.3 Demande de madame Francine Couture du 1024 rue du Coteau

Les membres du conseil prennent connaissance de la revendication de madame Francine Couture du 1024 rue du Coteau relativement à un bris de terrain devant le trou d'homme.

Résolution 212-08-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire la réparation une fois que le résultat de l'inspection effectuée par les caméras sera connu.

6.4 Demande de monsieur Guy Brunelle dans le rang de l'Égypte

Suite aux travaux de pavage dans le rang de l'Égypte, monsieur Guy Brunelle demande que la municipalité rectifie l'accotement du chemin vis-à-vis son entrée.

Considérant que l'empierrement a été fait avec la pierre 0-3/4 au lieu de pierre nette ce qui élimine l'action du drain;

Résolution 213-08-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service des travaux publics à effectuer les travaux nécessaires dans l'entrée de la propriété de monsieur Guy Brunelle en lui mettant de la pierre nette comme auparavant.

6.5 Pose de ponceau pour entrée chez monsieur Denis Adam

Résolution 214-08-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers demander au directeur des travaux publics d'installer aux frais de la municipalité un ponceau en plastique et d'en vérifier la circonférence.

6.6 Confirmation d'une subvention de 18,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirme une subvention de l'ordre de 18,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, dossier 00027000-1 – 54065(16) – 2018-07-18-24;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la liste des travaux et frais inhérents admissibles;

Résolution 215-08-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'installer un ponceau transversal dans le chemin de l'École;
- D'installer un ponceau dans le fossé côté nord dans le 10^e rang;
- D'effectuer le reprofilage d'un fossé dans le 10^e rang.

6.7 Modification au contrat de déneigement

Considérant la résolution 179-06-2018 octroyant le contrat de déneigement à Excavation Réal Couture;

Considérant que Excavation Réal Couture a alors présenté une soumission conforme;

Considérant que cette dernière a laissé sous-entendre de modifier le contrat pour utiliser une niveleuse équipée à la place d'un camion;

Considérant que cette modification n'affecte pas le prix;

Considérant que l'utilisation de cet équipement, s'il y a lieu, ne devra pas nuire aux opérations de déneigement;

Considérant l'avis juridique de notre avocate;

Considérant l'arrêt *Double N. Earthmover* de la Cour Suprême du Canada;

Résolution 216-08-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter de modifier, s'il y a lieu, le contrat de déneigement pour permettre à Excavation Réal Couture d'utiliser une niveleuse équipée au lieu d'un camion.

6.8 Pose de bitume sur le stationnement du centre communautaire (côté est)

Considérant que le conseil municipal désire remplacer le bitume sur le stationnement côté est du centre communautaire;

Résolution 217-08-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De demander au directeur des travaux publics de soumettre un estimé des frais de réfection du bitume;
- Advenant le cas où les travaux de remplacement du bitume dépasse 25,000\$ de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour rédiger le devis, effectuer la surveillance et pour demander des soumissions par voie d'invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires conformément à l'article 935 du Code municipal.

6.9 Mandat pour effectuer la mise à jour du Plan d'Intervention

Considérant que la Firme EXP a déjà établi un Plan d'Intervention pour le renouvellement des conduites d'égout et de la chaussée en 2011;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire demande qu'il y ait une mise à jour du Plan d'Intervention actuel pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Considérant que ce Plan d'Intervention est nécessaire auprès du ministère s'il y a renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Résolution 218-08-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme EXP pour effectuer la mise à jour du Plan d'Intervention et de budgéter une somme de 20,000\$, taxes en sus, pour défrayer les coûts inhérents et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, l'offre de services 999-00060987-PP.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Remplacement de madame Sabrina Rainville à titre de directrice des loisirs

Considérant la démission de madame Sabrina Rainville à titre de coordonnatrice en loisir;

Considérant que madame Sandra Gallant agit par intérim pour le poste de coordonnatrice en loisirs;

Considérant la rencontre entre madame Sandra Gallant, monsieur le maire et le directeur général;

Résolution 219-08-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Sandra Gallant comme directrice des loisirs pour une semaine de 18 heures et pour un maximum de 936 heures par année selon le taux horaire discuté.

9.2 Demande pour la rentrée à l'école le 28 août et pour la fête familiale du 09 septembre 2018

Considérant que des fêtes s'organisent à l'occasion de la rentrée à l'école le 28 août et lors de la fête familiale organisée par la fabrique le 09 septembre 2018;

Résolution 220-08-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter, pour ces deux activités, des tables de pique-nique ainsi que des poubelles.

9.3 Demande de soumissions pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique sur pylône au coin de la rue Principale et Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal désire implanter un écran numérique sur pylône sur le terrain du centre communautaire;

Considérant qu'il faut aller en soumission par voie d'invitation;

Résolution 221-08-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur des travaux publics de préparer un devis afin que la municipalité puisse demander des soumissions par voie d'invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires conformément à l'article 935 du Code municipal.

10- AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-147 relativement au Plan d'urbanisme et ses annexes

Madame Sophie Côté donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-147 relativement au Plan d'urbanisme et ses annexes.

10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-148 relativement au règlement de zonage et ses annexes

Monsieur Rémi Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-148 relativement au règlement de zonage et ses annexes.

10.3 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-149 relativement au règlement de construction.

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-149 relativement au règlement de construction.

10.4 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-150 relativement au règlement de lotissement.

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-150 relativement au règlement de lotissement.

10.5 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-151 relativement au règlement des conditions d'émission de permis de construction.

Madame Huguette Benoit donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-151 relativement au règlement des conditions d'émission de permis de construction.

10.6 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-152 relativement au règlement de permis et certificats.

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-152 relativement au règlement de permis et certificats.

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 222-08-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H45

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu du Règlement n° 2018-139.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 août 2018.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipalité

Installer un panneau de signalisation non stationnement et faire ligne jaune entre l'entrée de la cour d'école